

STATISTIQUES CRIMINELLES.

classe et le nombre total. On remarquera que, d'après ce tableau, sur le nombre total des condamnations, celles qui ont été encourues pour voies de fait, ont diminué de 15 pour cent en 1881, à 6.4 pour cent en 1912. Durant la même période de 32 ans, la proportion des attentats violents contre la propriété, à part de légères variations, est restée inférieure à 1 pour cent; les attentats non violents contre la propriété ont gardé la proportion d'environ 7 à 8 pour cent, tandis que dans le même laps de temps, celle des attentats malicieux à la propriété, et des faux, n'a pas atteint 1 pour cent. La proportion des autres crimes et délits a été inférieure à 1 pour cent. Les contraventions aux règlements municipaux ont augmenté de 8 à 19 pour cent. Les infractions aux lois des liqueurs ont diminué de 6 à 3.8 pour cent. L'ivrognerie a augmenté de 32.8 à 36.3 pour cent. Le vagabondage et la mauvaise conduite, ou autres délits de ce genre, sont tombés de 20 à 16 pour cent. Les délits de moindre importance ont varié, pendant la même période, de 7.6 à 9.2 pour cent.

Causes de l'augmentation des crimes.—Quant à la cause de cet accroissement de criminalité révélé par les chiffres comparatifs cités ici, il ne faut pas perdre de vue que cet accroissement coïncide avec une forte augmentation, largement causée par l'immigration, dans la population du pays. Le taux de l'augmentation dans le nombre des condamnations de la décade 1901-11, pendant laquelle l'immigration à pris au Canada de si grandes proportions, a été double de celui de la décade 1891-1901. L'expérience démontre que, plus la population grandit, plus le crime progresse, et que cette progression est plus élevée dans les villes que dans les campagnes. Or, le développement de la population des villes, au Canada, a été phénoménal, au cours des vingt ou trente dernières années.

Comparaison avec l'Angleterre et le Pays de Galles.—Si l'on compare les condamnations prononcées au Canada, et celles qui l'ont été en Angleterre et dans le Pays de Galles, pendant la période de cinq ans 1908-1912, les chiffres qu'on obtient indiquent que la moyenne annuelle atteinte au Canada a été, pour les délits relevant du jury, de 179 condamnations par 100,000 habitants, contre 164 dans la Mère Patrie.¹ La moyenne annuelle des condamnations sommaires est de 1,367 par 100,000 habitants au Canada, et de 1,619 par 100,000 habitants, en Angleterre et dans le Pays de Galles. Le total, par 100,000 habitants, des condamnations, est de 1,546 au Canada, et de 1,783 en Angleterre et au Pays de Galles. Ces chiffres démontrent que le Canada l'emporte pour les crimes graves, tandis que le nombre des délits de moindre importance y est plus bas que dans les deux autres pays en question. Cependant, il est très difficile de dire si les registres de procédure criminelle indiquent vraiment l'état réel de la criminalité dans un pays. Dans les centres à population dense, par exemple, il est plus facile aux délinquants d'éviter la justice que dans les districts à population éparsée, et les crimes connus de la police de Londres dépassent de beaucoup en nombre ceux dont sont réellement saisis les tribunaux. Cependant, il demeure établi que, dans la période de cinq années ci-dessus mentionnée, le nombre des condamnations par 100,000 habitants a décrû en Angleterre, tandis qu'il a augmenté au Canada.

¹ Les chiffres pour l'Angleterre et le Pays de Galles sont extraits des "Judicial Statistics of England and Wales, 1912" Partie I [Cd. 7, 282.]